

## Règlement "Kids Obstacles 2024"

### **Certificat Médical :**

L'événement n'étant pas chronométré, il ne sera demandé aucun certificat médical pour pouvoir y participer.

### **Ravitaillement :**

A l'arrivée. Chaque enfant/duo aura droit à de l'eau, et des bretzels en plus des cadeaux offerts par nos partenaires.

### **Sécurité :**

La sécurité sur le parcours sera assurée par la police municipale et des bénévoles

### **Médicale :**

Une assistance médicale sera assurée par un médecin généraliste, spécialisé du sport, sur le parcours et l'aire de départ.

### **Droits à l'image :**

J'autorise expressément les organisateurs de la course à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles mon enfant pourrait apparaître, lors de la manifestation sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

### **Sanitaire :**

Des toilettes et vestiaires seront mis à disposition au niveau des tribunes du stade.

### **Cas de force majeure :**

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

### **Assurance et responsabilité :**

L'organisateur est couvert en responsabilité civile par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leurs licences, il incombe aux non licenciés de contracter une assurance personnelle (responsabilité civile et individuel accident).

Chaque coureur participe à cette épreuve sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique consécutive à un mauvais état de santé.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol,

de perte ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

En cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisateur, la course pourra être annulée.

Du fait de nombreux frais annexes avancés en amont (Assurance, secouristes, location structure gonflable,

location machines pour la buvette, SACEM ... )

par l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

En revanche, si cela est possible, l'organisateur se réserve le droit de reporter la date de l'évènement,

ce report ne donne droit à aucun remboursement des frais d'inscription ni indemnité.

### **Remboursement :**

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement des frais

d'inscriptions ne pourra être effectué.